

Rapport public

Date d'émission du rapport : 26 septembre 2025

Numéro d'inspection : 2025-1064-0005

Type d'inspection :

Incident critique

Titulaire de permis : Extendicare (Canada) Inc.

Foyer de soins de longue durée et ville : Extendicare St. Catharines,
St. Catharines

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 25 et 26 septembre 2025

L'inspection concernait :

- Dossier : n° 00156834 – Incident critique (IC) n° 2321-000033-25 – Dossier en lien avec la prévention et la gestion des chutes

- Dossier : n° 00157800 – IC n° 2321-000036-25 – Dossier en lien avec les services de soins et de soutien à l'intention des personnes résidentes

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Services de soins et de soutien à l'intention des personnes résidentes

Prévention et gestion des chutes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Programme de soins

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit aux termes de l'alinéa 154(1)1 de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* (LRSLD).

Non-respect du : paragraphe 6(7) de la LRSLD

Programme de soins

Paragraphe 6(7) – Le titulaire de permis veille à ce que les soins prévus dans le

programme de soins soient fournis au résident, tel que le précise le programme.

Le titulaire de permis a omis de veiller à ce que les soins prévus dans le programme de soins d'une personne résidente soient fournis à celle-ci conformément au programme. Lors de l'admission de la personne résidente au foyer, en août 2025, on avait établi une intervention de prévention des chutes dans son programme de soins. Cependant, ce n'est qu'à une date donnée en septembre 2025 qu'on a mis cette intervention en œuvre.

Sources : Programme de soins de la personne résidente et notes sur l'évolution de la situation concernant celle-ci; entretien avec la personne responsable de la prévention des chutes.